

Objet : Inventaire des patrimoines bâtis – programme 2017

La Présidente expose :

Le Comité syndical du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales, en date du 10 juin 2015 (délibération n° 2015-06-11), a décidé de lancer une action d'inventaire des patrimoines bâtis, conformément aux engagements de la charte du Parc naturel régional (mesure 1-4-1) qui prévoit la mise en place d'un inventaire des patrimoines culturels sur une partie du territoire du Pnr.

Cet inventaire s'inscrit dans le cadre des compétences déléguées aux Régions dans ce domaine depuis le 1er janvier 2005. Aussi, la charte propose de lancer « l'inventaire des patrimoines bâtis au sein de zones définies en référence aux normes méthodologiques et scientifiques de l'inventaire général du patrimoine culturel et des recommandations du Conseil de l'Europe en matière d'indexation ». Dans cette perspective, une convention a été signée par le Parc naturel régional avec les deux régions.

En 2016, une première action d'inventaire est menée sur les territoires des communes de Barret-de-Lioure et de Châteauneuf-de-Chabre (commune nouvelle de Val Buech-Méouge). Elle est actuellement en cours et elle est conduite par le bureau d'étude A.B.R.I. 48 pour le repérage, la rédaction d'un certain nombre de dossiers et l'étude des bâtiments ruraux. Le choix du bureau d'étude a été approuvé par le Comité syndical du 25 novembre 2015 (n°2015-11-05) après analyse technique et financière des offres, menée en lien avec les deux services régionaux de l'inventaire.

Au terme d'une première phase qui a permis au chargé d'étude de visiter l'ensemble de la commune, 70 bâtiments ont été repérés à Châteauneuf-de-Chabre et 38 seront pré-sélectionnés pour être étudiés. A Barret-de-Lioure, 123 repérés et 43 pré-sélectionnés. Une trentaine d'édifices uniques seront aussi étudiés, ainsi qu'une dizaine d'objets. Le chargé d'étude a notamment mis en évidence l'intérêt de créer un dossier spécifique consacré aux « cabanes ». Par ailleurs, les deux services régionaux ont délégué plusieurs de leurs agents (chercheurs, photographes) pour étudier les édifices et objets religieux ou civils et les patrimoines liés à la route, ainsi que les ouvrages d'art. Cette opération a également permis aux deux services régionaux de travailler ensemble sur la mise en œuvre commune de la méthodologie de l'inventaire et de la collecte des données.

Au terme de cette première année, une restitution devrait avoir lieu dans les deux communes concernées et les dossiers devraient commencer à être publiés à partir de 2017.

Enfin, le Service régional de l'inventaire Provence-Alpes-Côte d'Azur a proposé de présenter, du 9 au 27 juillet 2016, à la Médiathèque de Ribiers une exposition « ouvert pour inventaire », destinée à présenter l'action du service régional de l'inventaire et les acquis en termes de connaissance et de valorisation.

Au regard de l'intérêt suscité par cette action, tant auprès des élus que de la population, mais aussi des suites possibles en termes de valorisation et de préservation, la Présidente propose :

- ◆ De prolonger cette opération d'inventaire sur deux nouvelles communes, en 2017
- ◆ De travailler sur les communes de Reilhanette (Drôme) et d'Antonaves (intégrée depuis le 1^{er} janvier 2016 dans la commune nouvelle de Val Buech-Méouge) qui appartiennent toutes les deux aux espaces patrimoniaux et paysagers qui ont été choisis, pour cette première phase, à savoir celui du « bassin de

Montbrun-les-Bains » et des « Gorges de la Méouge ». Ces deux communes sont, en outre, de taille équivalente et présentent une densité comparable de patrimoines bâtis.

- ◆ De mener cette opération en faisant appel à une prestation extérieure qui sera précédée par une consultation publique d'éventuels prestataires, au cours de l'automne prochain, afin de pouvoir la commencer le plus rapidement possible.

Le budget prévisionnel proposé pour cette action est le suivant :

DEPENSES	MONTANT (en €)	RECETTES	MONTANT (en €)
Inventaire des patrimoines bâtis- communes de Reilhanette et Antonaves	43 000 €	Région Provence Alpes Côte d'Azur	17 200 €
		Région Rhône-Alpes	17 200 €
		Autofinancement (Pnr des Baronnies Provençales)	8 600 €
TOTAL	43 000 €	TOTAL	43 000 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Henriette MARTINEZ